



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	22
Pouvoirs	:	6
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit août deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Mme Nathalie MOMEN

Adjoints

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Pascale MOURIERE, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Mme Nacira LAROUSSE à Mme Véronique CARRERE

M. Christian PIT à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

M. Michel GOURDON à M. Paul CARRERE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Christelle GUILHEMSAN



Point 19 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.096.

Objet : SOUTIEN DE LA COMMUNE AU PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE TRAITEMENT ET REORGANISATION DES ZONES D'ENTREPOSAGE DES DECHETS DE BOIS A MORCENX-LA-NOUVELLE DE L'ENTREPRISE FINSA DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu la demande formulée par l'entreprise FINSA, implantée sur le territoire communal, d'augmentation de capacité de traitement et réorganisation des zones d'entreposage des déchets de bois à Morcenx-la-Nouvelle ;

Considérant qu' en application de l'article L.123-19-2, le dossier est soumis à une participation du public par voie électronique du 8 septembre à 9 h 00 au 22 septembre 2025 à 17h00 inclus. ;

Considérant que l'entreprise FINSA est implantée sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle et y exerce une activité industrielle contribuant au dynamisme économique du territoire et à l'emploi local ;

Considérant que le projet présenté par FINSA vise à améliorer les capacités de stockage de l'entreprise, et à réorganiser les zones d'entreposage des déchets de bois ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une logique d'optimisation des espaces existants et de sécurisation du site industriel ;

Considérant que ce projet ne présente pas, à ce jour, de risques identifiés pour la sécurité publique ou l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions réglementaires applicables et de l'instruction des services compétents ;

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **Émet un avis favorable** au projet d'augmentation de capacité de traitement et réorganisation des zones d'entreposage des déchets de bois à Morcenx-la-Nouvelle présenté par l'entreprise FINSA sur le territoire de la commune.
- **Autorise Monsieur le Maire** à transmettre la présente délibération à la Préfecture des Landes et à toute autre administration concernée par l'instruction du dossier et à répondre au nom du Conseil Municipal à la participation du public par voie électronique.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 03/09/2025.

La Secrétaire de séance,
Christelle GUILHEMSAN.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Entreprise FINSA

Le Maire,
Paul CARRERE.

